



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2022
Français
Original : anglais

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2655 \(2022\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a reconduit le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et de la résolution [2366 \(2017\)](#), par laquelle il m'a prié de lui faire rapport, tous les 90 jours, sur l'exécution du mandat de la Mission. Il couvre la période allant du 27 septembre 2022 au 26 décembre 2022.

II. Principaux faits nouveaux

2. Durant ses quatre premiers mois au pouvoir, le Gouvernement a pris des mesures importantes en vue de mettre fin à la violence et de consolider la paix. Le Président de la Colombie, Gustavo Petro, a notamment réaffirmé, en particulier lors des manifestations organisées en novembre à l'occasion du sixième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, que son gouvernement était déterminé à ce que soit intégralement appliqué l'Accord final, élément central de sa politique de « paix totale ». Pendant la période considérée, il a également présidé des sessions de mécanismes clés de mise en œuvre, à savoir la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final (voir par. 24 ci-dessous) et la Commission nationale des garanties de sécurité (voir par. 68 ci-dessous). Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé que la coordination de l'application de l'Accord final incomberait à une nouvelle unité, dirigée par Gloria Cuartas, au sein du Haut-Commissariat pour la paix.

3. Sous la direction du Haut-Commissaire pour la paix, Danilo Rueda, le Gouvernement a commencé à s'occuper d'autres axes clés de sa politique de « paix totale ». Il a notamment repris les négociations avec l'Armée de libération nationale (ELN), entre autres. Un premier cycle de négociations a été mené à bien au cours de la période considérée (voir par. 100 à 102 ci-dessous).

4. En outre, le Haut-Commissariat pour la paix a tenu des discussions préliminaires avec plus d'une dizaine de groupes armés, qui se sont déclarés disposés à prendre part aux efforts visant à mettre fin à la violence. Dans les régions particulièrement touchées par la violence, telle la ville de Buenaventura (département du Valle del Cauca), les acteurs armés illégaux ont entendu l'appel lancé par le Gouvernement afin qu'il y soit mis fin, à la suite de quoi le taux d'homicide a considérablement baissé.



5. Le Président Petro a promulgué le projet de loi portant réforme de la loi relative à l'ordre public, qui définit un cadre juridique pour la politique de « paix totale », l'autorisant à mener des négociations de paix avec des groupes armés tels que l'ELN et à mettre à exécution des stratégies visant à ce que d'autres structures armées illégales se soumettent à la justice. Ce texte permet également au Président d'autoriser l'organisation de pourparlers de paix à l'échelle régionale, de créer des zones de désarmement et de passage à la légalité, de nommer des commissaires régionaux pour la paix et rend possible la mise en œuvre d'accords partiels au cours des négociations.

6. Dans le cadre d'un processus que le Gouvernement a lancé afin que l'élaboration du plan national de développement pour 2022-2026 s'appuie sur un dialogue participatif, quelque 140 000 citoyennes et citoyens ont formulé des propositions lors de plus de 50 rassemblements organisés à l'initiative du Gouvernement. Le Congrès devrait commencer à examiner le projet de plan en février 2023.

7. Le Congrès a également examiné et approuvé d'autres textes législatifs décisifs, dont des éléments relatifs à la consolidation de la paix. Il a approuvé le budget de l'État pour 2023 et une réforme fiscale présentée par le Gouvernement et a ratifié l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú), dont des dispositions prévoient la protection des chefs de file dans le domaine de l'environnement. Il a en outre récemment approuvé la création du Ministère de l'égalité, qui sera dirigé par la Vice-Présidente de la Colombie, Francia Márquez.

III. Application intégrale de l'Accord final

8. Six ans après la signature de l'Accord final, des clauses essentielles ont été inégalement mises en œuvre, bien qu'elles puissent permettre de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de corriger des inégalités historiques. Il demeure donc primordial d'œuvrer à l'application intégrale de l'Accord.

9. Les parties ont demandé au Conseil de sécurité d'élargir le mandat de la Mission pour y inclure le contrôle de la mise en application de la clause 1 de l'Accord et du chapitre consacré aux questions ethniques. Le 9 décembre, dans les recommandations détaillées sur la façon dont ces tâches de vérification supplémentaires seraient exécutées qu'il a présentées comme suite à la demande du Conseil, qui l'avait également prié de lui faire savoir quelles en seraient les incidences sur la configuration de la Mission, le Secrétaire général a souligné l'importance de ces dispositions pour la consolidation de la paix.

Réforme rurale intégrale

10. Le Gouvernement a réaffirmé que la réforme rurale était nécessaire pour consolider la paix. Lors de la première convention nationale paysanne, qui s'est tenue en décembre, le Président Petro a réaffirmé que son gouvernement était déterminé à gommer les disparités entre la Colombie urbaine et rurale. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Carlos Ruiz Massieu, a souligné que, pour s'attaquer à une des causes profondes du conflit, il était essentiel de garantir un accès équitable à la terre dans les zones rurales.

11. Il est encourageant de noter que, dans le budget pour 2023 établi par le Gouvernement, les ressources allouées au secteur agricole ont augmenté de 62 % et s'élèvent à environ 860 millions de dollars. Autre fait notable, le Gouvernement et la

fédération colombienne des éleveurs de bétail ont récemment signé un accord sans précédent concernant l'achat de 3 millions d'hectares qui seront redistribués aux paysans sans terre par l'intermédiaire du fonds foncier prévu à la clause 1.

12. Le Gouvernement a en outre fait savoir que 94 246 hectares avaient été inscrits au fonds foncier et que des titres avaient été établis pour 800 600 hectares durant le trimestre considéré. Il s'est engagé à fournir une assistance technique et une aide financière aux paysans bénéficiant de ces efforts, à accélérer la restitution des terres et à faire avancer la mise en œuvre des 16 plans nationaux relatifs à la réforme rurale prévus dans l'Accord final.

13. Par ailleurs, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de renforcer la mise en œuvre des programmes de développement territorial. Une réunion a été organisée à l'échelle nationale avec 300 représentantes et représentants des communautés, dont des responsables du Programme national intégral de substitution des cultures illicites. Elle visait notamment à recueillir des propositions utiles à l'élaboration du plan national de développement. Pour réaliser des progrès, il est essentiel de garantir des fonds, d'établir des indicateurs clairs et des mécanismes de suivi concernant la mise en œuvre des programmes de développement territorial et de multiplier le plus possible les synergies entre ces programmes, les plans de développement local et les plans nationaux de réforme rurale.

14. Par ailleurs, le Congrès examine actuellement des textes de loi importants relatifs à la clause 1 de l'Accord final, notamment un projet de loi qui devrait être approuvé début 2023 et porter création de la juridiction agraire, et un autre projet de texte visant à ce que les droits des paysans soient reconnus dans la Constitution, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Participation politique

15. Le Congrès a également commencé à se prononcer sur d'autres textes législatifs concernant l'application de la clause 2 de l'Accord final, notamment le projet de réforme politique. Des dispositions essentielles de ce projet de texte, telles que l'obligation d'assurer la parité des genres dans les listes électorales et le financement public des campagnes, ont jusque-là été largement soutenues, notamment par le parti des Communs. Le projet de texte devrait être approuvé au premier semestre de 2023.

16. Les 16 représentants des circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix ont participé à l'élaboration de 28 projets de loi, pour la plupart relatifs à l'application de l'Accord final. Œuvrant de concert au sein du groupe parlementaire pour la paix et les victimes, les membres de ce groupe ont également mené des activités de plaidoyer, notamment auprès du Président, afin que le Gouvernement prête davantage attention à leurs régions. Le groupe s'est félicité de la prise en compte, dans la réforme fiscale récemment approuvée, de plusieurs propositions qu'il avait formulées, notamment une disposition visant à donner la priorité à la construction de voies rurales dans les municipalités concernées par les programmes de développement territorial ainsi que l'allocation de ressources au Programme national intégral de substitution des cultures illicites.

Solution au problème des drogues

17. Les activités économiques illicites restent la principale cause de la violence qui persiste dans les régions touchées par le conflit. D'après une étude réalisée récemment par le Gouvernement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), la superficie consacrée à la culture de la coca, à savoir 204 000 hectares, soit une augmentation de 43 % en 2021, et la production potentielle de cocaïne ont

atteint des niveaux records. Les cultures sont pour la plupart concentrées dans des zones marquées par la pauvreté et où la présence de l'État est limitée, notamment dans les départements de Nariño, de Norte de Santander et de Putumayo. Le Gouvernement a souligné qu'il fallait s'attaquer à ce problème afin de consolider la paix, notamment en suivant le plan d'action établi dans l'Accord final.

18. Le Programme national intégral de substitution des cultures illicites reste un instrument très utile à cette fin mais n'a pas encore été pleinement exploité. L'ONUDC a récemment mis l'accent sur les résultats positifs suivants : 46 008 hectares de cultures ont été volontairement éradiquées ; plus de 77 000 familles ont bénéficié d'une assistance technique ; la plupart des familles (98 %) participant au Programme respectent les engagements pris ; le taux de participation des femmes (36,2 %) et des membres des communautés autochtones et afro-colombiennes (21,4 %) est élevé ; le taux de réensemencement (5,4 %) est faible.

19. Malgré ces résultats et compte tenu des difficultés persistantes, l'ONUDC et les populations locales, entre autres acteurs, ont recommandé d'apporter des ajustements au Programme en fonction du contexte dans lequel il était mis en œuvre, d'améliorer la coordination interinstitutionnelle et de faire davantage participer les populations locales afin de renforcer la confiance et la légitimité.

Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition

20. Le juge Roberto Vidal et la juge Belkis Izquierdo, une Autochtone, ont été élus Président et Vice-Présidente de la Juridiction spéciale pour la paix.

21. Au cours de la période considérée, la Juridiction spéciale pour la paix a signé des accords avec le Bureau du Procureur général de la nation et le Bureau de l'Inspectrice générale. Ces accords visent à promouvoir la coopération en ce qui concerne, pour l'un, la lutte contre l'impunité et le renforcement de la protection accordée aux victimes et aux personnes relevant de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix, pour l'autre, la qualification de la situation juridique des personnes qui relèvent de la compétence de la Juridiction. Des représentants des ex-combattants ont fait part de leur inquiétude à cet égard, affirmant que cet accord était contraire à l'Accord final et que seule la Juridiction spéciale pour la paix pouvait qualifier de telles situations juridiques.

22. L'Unité de recherche des personnes portées disparues a retrouvé les dépouilles de 611 personnes depuis sa création, a restitué 167 corps aux familles et prélevé 7 548 échantillons d'ADN auprès de 3 744 membres de la famille de victimes. Pendant la période considérée, dans les départements du Cesar et de Santander, elle a retrouvé les corps de 40 personnes portées disparues pendant plus de 20 ans et les a remis aux services médico-légaux responsables afin qu'elles soient identifiées. Elle a également remis aux familles concernées les dépouilles de trois victimes originaires des départements de Caquetá et de Caldas. Elle a en outre prélevé 160 échantillons d'ADN auprès de proches de victimes vivant en Colombie ou à l'étranger.

23. Le comité chargé du suivi des recommandations formulées par la Commission de la vérité met au point un système de contrôle de leur mise en œuvre. Il a également continué d'œuvrer pour que les institutions publiques et la société civile connaissent mieux les recommandations et se les approprient, et a recommandé au Gouvernement de les faire figurer dans le plan de développement national.

Mécanismes de dialogue sur la mise en œuvre

24. Lors de la première session de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final tenue sous son gouvernement, le Président Petro a souligné qu'il avait l'intention de renforcer les moyens d'action de la Commission

afin que celle-ci puisse remplir sa mission et faire avancer l'application de l'Accord final. Cinq réunions ont eu lieu au cours de la période considérée. Elles étaient axées sur la reprise des échanges entre la Commission et des instances décisives, notamment l'Instance spéciale sur les questions de genre et le Forum de haut niveau sur les populations autochtones, ainsi que sur la prise en compte de dispositions de l'Accord final dans le plan national de développement. Lors d'une de ces réunions, l'ensemble des dispositifs créés en application de l'Accord final et des entités chargées de sa mise en œuvre étaient représentés ; l'objectif était d'examiner l'état d'avancement de l'application et les mesures prévues pour l'année à venir.

25. Récemment, la Société de gestion des avoirs spéciaux, chargée de gérer les ressources provenant de l'inventaire des avoirs remis par les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), en a mis plusieurs aux enchères, ce qui a permis de recueillir 568 000 dollars qui seront consacrés aux réparations aux victimes, ce qui est encourageant. Une collaboration au sein du groupe de travail sur les avoirs des FARC-EP, qui ne s'est plus réuni depuis juin 2020, pourrait permettre de faire plus à cet égard et d'indemniser les victimes pour les dommages causés.

26. Le groupe de travail sur les mines a poursuivi les activités d'une importance cruciale qu'il mène avec l'assistance technique du Service de la lutte antimines de l'ONU. La volonté d'agir du Gouvernement et des anciennes FARC-EP et le soutien constant de la communauté internationale ont permis d'étendre le projet pilote sur la collecte de données concernant la localisation des mines. Il est essentiel que les activités de déminage soient constamment soutenues.

IV. Tâches confiées à la Mission

Réintégration

27. L'approche globale adoptée par le Gouvernement concernant l'instauration de la paix devrait donner un coup d'accélérateur à la réintégration des plus de 13 000 ex-combattants et ex-combattantes qui demeurent attachés à la paix, par exemple, en établissant des liens entre ces efforts et ceux déployés dans le cadre de la réforme rurale intégrale, de la réforme politique et du programme de substitution des cultures. Pour tirer parti de l'appui apporté à la réintégration, la Mission s'efforce de coopérer avec les ministères clés, notamment les Ministères de l'agriculture, du travail, de l'environnement et de la culture, ainsi qu'avec l'Unité chargée de l'application de l'Accord final au Haut-Commissariat pour la paix.

28. Il est encourageant de noter que le Conseil national de réintégration a repris ses réunions en novembre avec la participation du Haut-Commissariat pour la paix. Par ailleurs, en décembre, le Président Petro a nommé Alejandra Miller Directrice de l'Agence pour la réintégration et la normalisation.

Accès à la terre et au logement

29. Sachant qu'il est essentiel que les ex-combattants aient accès à la terre et au logement, l'Agence nationale des terres s'est engagée à allouer des fonds à l'achat de terres pour les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et à envisager d'autres moyens d'accélérer la mise à disposition des terres. Le nombre total d'anciens secteurs territoriaux pour lesquels des terres ont été achetées demeure inchangé (10 sur 24). Dans les départements du Cauca, de Putumayo et d'Antioquia, d'anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, qui doivent être relocalisés d'urgence du fait de l'insécurité, attendent toujours que des terres soient achetées à cette fin.

30. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a acheté une parcelle destinée à un projet productif qui sera mené par d'ex-combattants de l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Pongores (département de La Guajira). Par ailleurs, la Société de gestion des avoirs spéciaux a cédé une parcelle à un projet productif mené par des ex-combattants dans le département de Cundinamarca, ce qui porte à trois le nombre de parcelles remises à d'ex-combattants par son intermédiaire.

31. Le Ministère du logement a réaffirmé sa volonté de faciliter l'accès des ex-combattants au logement. Des projets de logement sont en cours dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration de Caldono, dans le département du Cauca (145 logements), d'Araquita, dans le département d'Arauca (187 logements) et d'El Doncello, dans le département de Caquetá (106 logements). Les travaux de construction ont commencé dans les départements d'Arauca et du Cauca. Des sources de financement n'ont pas encore été trouvées pour les projets à mener ailleurs.

32. Il reste très difficile d'offrir des solutions viables en matière de logement aux ex-combattants dans les zones rurales et urbaines, notamment en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

33. Les parties n'ont toujours pas recommencé à examiner ensemble ces questions au sein des groupes de travail du Conseil national de réintégration bien qu'une telle collaboration puisse contribuer à lever des obstacles à l'accès à la terre et au logement.

Réintégration socioéconomique

34. Les projets productifs étant essentiels pour générer des revenus, leur exécution est une des priorités premières du Conseil national de réintégration et des progrès considérables ont été faits depuis la signature de l'Accord. A ce jour, 121 projets collectifs ont été approuvés ; des fonds ont été versés pour 118 d'entre eux et 3 898 ex-combattants (dont 1 087 femmes) en ont bénéficié. Par ailleurs, 5 227 projets individuels, concernant 6 295 ex-combattants (dont 1 542 femmes), ont également été approuvés. Ainsi, 75 % des ex-combattants certifiés participent à des projets productifs, dont la moitié sont des projets individuels. Cela étant, le rythme auquel les projets sont approuvés a faibli pendant la période considérée, au cours de laquelle l'Agence pour la réintégration et la normalisation a approuvé 395 projets individuels et le Conseil national de réintégration n'a approuvé aucune nouvelle initiative collective.

35. Bien que 84 % des ex-combattantes participent à des projets productifs, un grand nombre d'entre elles se heurtent à des obstacles rendant difficile leur participation active à la prise de décisions. Comme l'a récemment fait observer le Bureau de l'Inspectrice générale, pas plus de la moitié des enfants d'ex-combattants reçoivent une aide de l'Institut colombien de protection de la famille et l'excédent de tâches à assumer pour leur prise charge échoie pour l'essentiel aux mères.

36. Dans tout le pays, 181 coopératives comptent au total parmi leurs membres quelque 6 700 ex-combattants, dont environ 1 800 femmes. Toutefois, seules 100 femmes exercent un rôle de direction, dans 35 coopératives. Au cours de la période considérée, le groupe de travail sur le renforcement des coopératives a soumis des idées dont le Gouvernement pourrait s'inspirer dans le cadre de l'élaboration du plan national de développement. Il a notamment suggéré que soient établis des indicateurs relatifs aux coopératives dans le plan-cadre pour la mise en œuvre de l'Accord final. Le Ministère du travail a récemment mis en train une stratégie visant à aider les ex-combattants et leurs coopératives à resserrer les liens avec des réseaux de coopératives locaux et régionaux plus vastes.

37. Le groupe de travail sur les projets productifs analyse actuellement les résultats d'une évaluation conjointe, fondée sur la manière dont les ex-combattants voient les choses. Il en est ressorti que seul un tiers environ des 81 projets collectifs ayant fait l'objet de l'évaluation étaient en voie de devenir viables et que, en ce qui concerne les deux autres tiers, un appui supplémentaire était nécessaire, notamment en matière d'accès aux marchés et à la terre et de sécurité. Ces résultats montrent que les parties doivent réfléchir à des plans de viabilité pour tous les projets collectifs et qu'un mécanisme conjoint doit être mis en place pour assurer le suivi de l'exécution de chacun de ces plans.

38. Le groupe de travail sur la santé du Conseil national de réintégration s'est réuni régulièrement au cours de la période considérée. Les programmes de soins de santé se poursuivent dans tous les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, ce qui permet aux ex-combattants et aux populations locales de recevoir des soins essentiels et montre bien qu'il importe d'assurer la continuité de ces programmes.

39. Le programme éducatif « Arando la Educación », dont le dernier cycle est en cours, arrivera prochainement à son terme. Il a été suivi avec succès dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et les nouvelles zones de réintégration par plus de 14 770 personnes, dont 3 545 ex-combattants et des membres des communautés environnantes.

40. La récente mise en place d'un groupe de travail sur l'éducation au sein du Conseil national de réintégration peut contribuer à faciliter l'accès des ex-combattants à des programmes éducatifs modulables et adaptés.

Ex-combattants vivant hors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration

41. Actuellement, 10 566 ex-combattants (dont 2 561 femmes) suivent le processus de réintégration en dehors des 24 anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, de manière collective ou individuelle, notamment dans 75 nouvelles zones de réintégration. Une stratégie adaptée aux besoins des ex-combattants qui ne vivent pas dans ces anciens secteurs territoriaux est nécessaire afin que ceux-ci puissent avoir accès au logement, à la terre et aux soins de santé, entre autres services.

42. L'insécurité demeure une réalité dans au moins 15 nouvelles zones rurales de réintégration, situées pour la plupart dans les départements d'Antioquia, de Arauca, du Cauca, de Meta, de Nariño et de Putumayo. À Putumayo, le plan d'action du Conseil national de réintégration a contribué à atténuer les risques dans la nouvelle zone de réintégration de Puerto Guzmán grâce à la mobilisation des autorités nationales et locales. Le Conseil a récemment organisé des réunions à Villavicencio et à Bogota afin de définir des mesures visant à aider 138 ex-combattants et leurs familles, qui avaient été contraints de quitter Arauca du fait de l'insécurité.

Politiques et institutions de réintégration

43. Dans le cadre de l'élaboration en cours du plan national de développement, les parties ont présenté une proposition conjointe, formulée au sein du Conseil national de réintégration et axée sur les deux grandes priorités suivantes : d'une part, la création d'un système national de réintégration, tel que prévu dans la politique nationale de réintégration, et, d'autre part, l'élaboration d'un programme complet de réintégration, qui viserait à renforcer les capacités des ex-combattants, à faire en sorte que la réintégration soit fondée sur les droits humains et à garantir l'accès aux services proposés par les entités publiques. Ces deux propositions figurent dans une première version du plan national de développement.

44. En décembre, le groupe de travail sur les questions de genre a présenté aux nouveaux membres de l'équipe gouvernementale une évaluation de la mise en œuvre des mesures tenant compte des questions de genre liées à la réintégration afin de les sensibiliser aux besoins particuliers des ex-combattantes. En ce qui concerne les 18 mesures en faveur de l'égalité des genres énoncées dans la politique nationale de réintégration, il a insisté sur le fait que des ressources devaient être garanties et un suivi assuré.

45. Le Conseil national de réintégration examine actuellement un projet de stratégie de réintégration des jeunes ex-combattants élaboré conjointement par l'Agence pour la réintégration et la normalisation et des représentants du parti des Communs.

46. Un groupe d'ex-combattants des FARC-EP non membres du parti des Communs, nommé Groupe de travail autonome sur la réintégration, a demandé au Gouvernement de lui permettre de participer aux travaux du Conseil national de réintégration et d'autres mécanismes en vue de l'application de l'Accord final.

Rôle des autorités régionales et réintégration communautaire

47. Les acteurs locaux continuent de manifester leur appui au processus de réintégration, par exemple dans les départements du Cesar et de Magdalena, où les autorités se sont engagées à soutenir financièrement deux projets collectifs. Dans les départements d'Antioquia, de Arauca et de Norte de Santander, les universités continuent de fournir une assistance technique indispensable pour promouvoir les initiatives des ex-combattants. Pour décentraliser et renforcer la réintégration, l'action menée afin que les autorités locales la soutiennent davantage et qu'une coordination soit assurée avec les autorités nationales demeure essentielle. Deux nouveaux groupes de travail sur la réintégration ont été créés au niveau municipal pendant la période considérée. La mise en place constante de tels groupes de travail et leur renforcement continu peuvent amener les acteurs à contribuer à faire avancer la réintégration.

48. Actuellement, 458 ex-combattants et 2 104 membres des communautés locales bénéficient directement de la stratégie conjointe de réintégration communautaire établie par l'Agence pour la réintégration et la normalisation et le parti des Communs, et environ 43 000 habitants, dont des membres des populations autochtones et des femmes, en bénéficient indirectement. La stratégie est mise à exécution dans 65 municipalités et contribue à promouvoir la coexistence, à prévenir la stigmatisation et à proposer des initiatives, concernant principalement les infrastructures locales, sur lesquelles les communautés d'accueil et les ex-combattants se sont mis d'accord.

Réintégration politique

49. Les 10 représentants du parti des Communs (dont 2 femmes) membres du Congrès, qui font partie de la coalition gouvernementale, se sont entretenus avec le Président Petro au sujet du programme législatif et ont soutenu les lois proposées par le Gouvernement. Depuis que le Congrès a commencé ses travaux en juillet, le parti des Communs a présenté 66 projets de loi, dont 37 en concertation avec d'autres partis ; la plupart de ces textes visaient à faire avancer la mise en œuvre de l'Accord final. Par ailleurs, à l'initiative de représentants du parti des Communs, une commission spéciale a été créée à la Chambre des représentants. Elle compte neuf membres du Congrès représentant différents partis et a pour mission de faire adopter des projets de texte relatifs à l'application de l'Accord final et de suivre l'état d'avancement de leur examen.

Garanties de sécurité

Dynamique régionale de la violence

50. Les régions où la présence de l'État a toujours été limitée, tels Arauca, la partie sud de Bolívar, Chocó et Putumayo, ont continué de pâtir des actes de violence commis par des acteurs armés illégaux. Par exemple, 18 combattants ont été tués en novembre lors d'un affrontement entre deux groupes dissidents des anciennes FARC-EP à Putumayo, qui a également provoqué le déplacement de dizaines d'habitants de la zone. Les attaques contre les forces de sécurité publique se sont également poursuivies : en décembre, six soldats ont été tués par un groupe dissident des anciennes FARC-EP dans le département du Cauca.

51. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, entre janvier et novembre 2022, 78 154 personnes ont été déplacées de force et 108 665 ont été confinées de force, soit 65 % de plus qu'en 2021. Tout au long de l'année, la plupart des civils touchés se trouvaient dans les départements du Cauca, du Chocó, de Nariño et du Valle del Cauca, situés le long de la côte Pacifique ; un nombre particulièrement élevé de victimes étaient issues des communautés autochtones et afro-colombiennes. Cela étant, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a également fait savoir que le nombre de civils déplacés (11 966) et de personnes confinées (12 634) avait baissé de 31 % en septembre et en octobre, période durant laquelle le Gouvernement s'était efforcé de nouer un dialogue avec différents acteurs ; en juillet et en août, 35 800 victimes avaient été recensées.

52. La Colombie reste un des pays les plus touchés par la présence d'engins explosifs. Entre janvier et novembre 2022, l'autorité nationale de lutte antimines a recensé 104 victimes d'engins explosifs (98 personnes rescapées et 6 morts), dont 8 enfants et 26 membres de minorités ethniques ; 157 victimes avaient été enregistrées en 2021.

53. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a enregistré 17 cas de meurtres à grande échelle (7 cas avérés, 8 en cours de vérification et 2 cas dans lesquels le résultat des vérifications n'est pas concluant) ; au total, 127 ont été signalés en 2022 (81 cas avérés, 17 en cours de vérification et 29 dans lesquels le résultat des vérifications n'est pas concluant). Les cas confirmés en 2022 concernaient 282 personnes (dont 28 femmes), dont 27 étaient issues de communautés ethniques (23 Autochtones et 4 Afro-colombiens) La plupart des cas ont été enregistrés dans les départements d'Antioquia, de l'Atlántico, du Cauca, de Nariño et du Valle del Cauca.

Sécurité et protection des ex-combattants

54. La Mission a enregistré 12 meurtres d'ex-combattants (tous des hommes), un chiffre en baisse par rapport au trimestre précédent (16 meurtres). Au total, 50 ex-combattants (dont 1 femme) ont été tués en 2022, un chiffre en baisse de 7,4 % par rapport à 2021. En 2022, la plupart des meurtres ont été commis dans les départements d'Antioquia, de Caquetá, du Cauca et de Putumayo, ce qui confirme à quel point il est urgent de prendre des mesures ciblées dans ces régions, cibles prioritaires de l'action menée par le Gouvernement en matière de sécurité.

55. Depuis la signature de l'Accord final, la Mission a confirmé 355 meurtres d'ex-combattants (dont 11 femmes, 48 Afro-Colombiens et 33 Autochtones), 110 victimes de tentatives de meurtre (dont 8 femmes) et 27 personnes portées disparues (tous des hommes). Pour la troisième année consécutive, le nombre de meurtres est en baisse, mais la situation reste grave en ce qui concerne les ex-combattants faisant l'objet de menaces, comme il ressort du nombre de réinstallations d'urgence facilitées par l'Unité nationale de protection, passé de 125 en 2021 à 206 en 2022, soit une hausse de 65 %.

56. La violence à l'égard des ex-combattantes reste une préoccupation majeure. En octobre, l'ex-combattante et ancienne candidate du parti des Communs au Sénat, Luz Marina Giraldo, et sa famille ont été contraintes de quitter Meta du fait des menaces dont elles étaient la cible et des actes d'intimidation dont a fait l'objet la garde rapprochée de M^{me} Giraldo, dont le mari, Alexander Parra, ancien responsable des FARC-EP, avait été tué dans ce département en 2019.

57. Compte tenu des obstacles entravant l'approbation et l'application des mesures de protection en instance auxquels elle continue de se heurter, y compris des problèmes avec les fournisseurs de véhicules pour les programmes de protection rapprochée, l'Unité nationale de protection met actuellement en œuvre des mesures visant à améliorer son modèle de sécurité et de protection conformément à l'approche axée sur la sécurité humaine dont le Gouvernement a fait une priorité.

Mesures de précaution ordonnées par la Juridiction spéciale pour la paix

58. En ce qui concerne les mesures de précaution ordonnées en mai 2022 par la Juridiction spéciale pour la paix en vue de protéger les enfants et autres membres survivants des familles d'ex-combattants tués, l'Agence pour la réintégration et la normalisation a fait savoir qu'à ce jour, 69 avaient reçu des indemnités au titre de l'assurance-vie et 70, une somme destinée à couvrir les frais d'inhumation. Par ailleurs, 103 familles n'ont pas été retrouvées.

Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général de la nation

59. Le Bureau du Procureur général de la nation et le Ministère de la défense coordonnent davantage leurs activités en vue de s'attaquer aux organisations criminelles. Les postes de commandement unifiés pour la vie ont permis au Bureau du Procureur général et au Ministère de l'intérieur de mieux coordonner le suivi de l'application du plan de protection d'urgence des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et des ex-combattants et des mesures immédiates prises dans les situations de crise. Pour réellement démanteler les structures criminelles en grande partie responsables des violences dont sont victimes les figures de la société civile, les défenseurs des droits humains et les ex-combattants, il faut intensifier les efforts faits à cet égard et les inscrire dans la durée. Il faut également accroître la présence des procureurs et de la police judiciaire, en particulier dans les régions isolées où la plupart des cas sont enregistrés et où les autorités ont beaucoup plus de mal à avoir accès aux scènes de crimes, notamment dans les départements de Caquetá, du Cauca, de Meta et de Nariño.

60. La Cellule spéciale d'enquête a fait état de trois nouvelles condamnations, soit un total de 60 sur les 418 affaires dont elle est saisie. En outre, 57 affaires sont en cours de jugement et 391 mandats d'arrêt ont été émis, dont 82 contre les commanditaires. Au total, 142 mandats d'arrêt n'ont pas encore été exécutés.

Attaques perpétrées contre des figures de la société civile, des défenseurs et défenseuses des droits humains et des populations touchées par le conflit

61. En ce qui concerne la violence dirigée contre les civils, les figures de la société civile et les défenseurs et défenseuses des droits humains, la situation est restée très préoccupante, en particulier dans les départements jugés prioritaires pour la mise en œuvre de l'Accord final. Au cours de la période considérée, le HCDH a été saisi d'allégations de meurtre concernant 53 défenseurs et défenseuses des droits humains (14 cas avérés, 24 en cours de vérification et 15 pour lesquels les résultats des vérifications ne sont pas concluants). Au cours de l'année, le HCDH a été saisi d'allégations de meurtre concernant 244 défenseurs des droits humains (101 cas avérés, 25 en cours de vérification et 118 pour lesquels les résultats des vérifications

n'ont pas été jugés concluants). Dans les cas avérés et ceux en cours de vérification, 8 femmes, 26 Autochtones, 14 Afro-Colombiens et 1 personnalité LGBTI comptaient parmi les victimes. La plupart des meurtres ont été perpétrés dans les départements de Arauca, du Cauca, de Nariño et de Putumayo. Selon le HCDH, en 2022, la plupart des attaques étaient dirigées contre des figures autochtones et afro-colombiennes et des membres de conseils administratifs locaux.

Sécurité des membres de partis politiques

62. Des membres de partis politiques ont été la cible de violences pendant la période considérée. Quatre membres de la coalition gouvernementale du Pacto Histórico ont été tués dans les départements d'Antioquia, de Bolívar et de Sucre, et deux autres ont fait l'objet de menaces dans le département du Cesar. Comme l'activité politique continuera de s'intensifier jusqu'aux élections locales prévues en octobre 2023, il est essentiel, pour garantir la sécurité des membres de tous les partis politiques, de réactiver le Système général de sécurité pour l'exercice de la liberté politique et de le mettre pleinement en œuvre.

Plan de protection d'urgence des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et des ex-combattants

63. Compte tenu de la violence qui persiste dans les régions jugées prioritaires pour la mise en œuvre de l'Accord final, le plan de protection d'urgence du Gouvernement a contribué à ce que plusieurs mesures visant à renforcer la sécurité soient prises. Dans le cadre de l'application de ce plan, 202 postes de commandement unifiés pour la vie ont été mis en place dans 15 départements et 105 municipalités, ce qui a permis de proposer 500 mesures de protection, dont certaines concernaient tout particulièrement les communautés autochtones et afro-colombiennes et les ex-combattants dans les départements du Cauca, du Chocó, de Nariño et de Norte de Santander.

64. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Vice-Présidente Márquez a présidé à la mise en place du « poste de commandement unifié pour la vie des femmes » à Quibdó, dans le département du Chocó, où les populations autochtones et afro-colombiennes sont très présentes, et le Gouvernement a annoncé une augmentation considérable des fonds alloués au Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains ainsi qu'un plan d'action coordonné visant à renforcer la sécurité des femmes.

65. Depuis l'entrée en fonctions, il y a quelques mois, du nouveau Gouvernement, le plan d'urgence et les postes de commandement unifiés pour la vie ont permis de mieux coordonner l'action que le Gouvernement et les autorités locales mènent en vue d'appliquer des mesures de prévention et de protection et de prendre en compte les points de vue des bénéficiaires dans les plans institutionnels.

66. Pour remédier à la fragmentation des efforts institutionnels et renforcer les mesures adaptées au contexte, le Gouvernement a fait savoir que des modifications seraient apportées au Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial et au système d'alerte rapide du Bureau du Défenseur du peuple. Il a également annoncé sa décision d'augmenter le nombre de membres du personnel de police affectés aux activités de prévention, de protection et d'enquête relatives aux attaques contre les ex-combattants et les figures de la société civile. Par ailleurs, les Ministères de l'intérieur et de la défense ont pris en compte dans le plan d'urgence des mesures visant à accroître la présence des forces de sécurité publique dans les nouvelles zones de réintégration situées en dehors des

anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. La Mission accompagne le Gouvernement et surveille la mise en œuvre de ces mesures indispensables.

Commission nationale des garanties de sécurité

67. En octobre, le Président Petro a conduit une réunion de la Commission nationale des garanties de sécurité. Il a donné à celle-ci pour instruction de se réunir chaque mois afin d'accélérer l'élaboration et l'exécution de l'indispensable politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux et des organisations criminelles prévue dans l'Accord final, ce qu'a également souligné la Juridiction spéciale pour la paix, qui a récemment enjoint au Haut-Commissaire pour la paix de faire avancer l'élaboration de la politique publique et d'un plan d'exécution connexe.

68. La Commission a tenu plusieurs réunions techniques à un moment où la coordination s'était améliorée entre les représentants du Gouvernement et de la société civile. Le projet de politique a été examiné lors d'une séance plénière tenue le 13 décembre sous la conduite du Président Petro, qui a, conformément aux dispositions de l'Accord final, insisté sur le fait qu'il fallait lutter contre les réseaux de soutien et sources de financement illégaux associés aux groupes armés et aux organisations criminelles et veiller à ce que le projet de politique publique figure dans le plan national de développement.

69. Il faut assurer la cohérence de cette politique et des stratégies visant à amener les acteurs armés à se soumettre à la justice dans le cadre de la politique de « paix totale » afin que la violence puisse vraiment baisser dans les régions touchées par le conflit.

Système d'alerte rapide du Bureau du Défenseur du peuple

70. En 2022, le Bureau du Défenseur du peuple a émis 34 alertes rapides, concernant pour la plupart des actes commis par des acteurs armés illégaux et les effets (déplacements, confinement et recrutement forcés, entre autres) de ces actes sur les populations locales, principalement dans les départements d'Antioquia, du Cauca, du Chocó, de Nariño et du Valle del Cauca. Huit de ces alertes rapides ont été émises au cours de la période considérée.

Peines restauratives

État d'avancement des affaires dont la Juridiction spéciale pour la paix est saisie

71. La Juridiction spéciale pour la paix a récemment franchi une étape importante qui devrait lui permettre de prononcer des peines restauratives : elle a présenté ses conclusions marquant la fin de la phase d'instruction dans l'affaire 01 (prise d'otages, autres graves privations de liberté et autres crimes concomitants commis par les FARC-EP) et l'affaire 03 (assassinats et disparitions forcées présentées comme des morts survenues durant les combats par des agents de l'État concernant des crimes commis dans le département de Norte de Santander et la région de la côte des Caraïbes). Elle doit rendre une décision finale – qui pourra faire l'objet de recours – dans un délai de six mois à compter de la date d'établissement de ces conclusions. Dans chacune de ces affaires, des peines restauratives seront prononcées pour la première fois.

72. Dans ces conclusions, il a été établi que des peines restauratives pouvaient être prononcées à l'endroit de 7 anciens commandants de haut rang des FARC-EP, 22 membres de l'armée (dont 1 ancien général et 5 colonels) et 1 civil, qui ont reconnu pleinement, complètement et dans les détails la vérité et leur responsabilité, conformément à l'Accord final.

73. Plusieurs tâches, travaux et activités y sont également proposés. Ils sont assortis d'éléments à visée réparatrice et restaurative définis dans le cadre de processus participatifs qui ont permis aux personnes mises en accusation de faire des propositions et de recevoir des observations formulées par les victimes et le Bureau de l'Inspectrice générale. Dans l'affaire 03, il a notamment été proposé, à des fins restauratives, de construire des parcs commémoratifs, de prendre des mesures visant à rétablir la réputation des victimes ainsi que celle de leurs communautés, y compris les communautés autochtones, et à renforcer les organisations de victimes, et de procéder à des travaux de reboisement et de restauration des bassins versants en vue de réparer les dommages écologiques infligés aux territoires autochtones. Dans l'affaire 01, les propositions concernaient notamment la recherche des personnes portées disparues, la lutte antimines, la restauration de l'environnement et des activités de préservation de la mémoire historique. La Juridiction spéciale pour la paix doit maintenant se poser la question de savoir si elle doit faire figurer ces propositions dans la partie des décisions qu'elle rendra consacrée aux peines restauratives.

74. Il est important de noter que les recommandations formulées dans les conclusions sont principalement axées sur la partie des décisions consacrée aux peines restauratives. Le caractère punitif des peines, à savoir la restriction des droits et libertés des inculpés, est mentionné dans les conclusions. Ces aspects n'ont pas encore été tranchés, mais dans les conclusions concernant l'affaire 01, par exemple, il a été recommandé que les peines tiennent compte de la réintégration, y compris la participation politique, des inculpés. L'importance primordiale de bonnes conditions de sécurité y est également soulignée. Dans l'affaire 03, la Juridiction spéciale pour la paix devra déterminer dans quelle mesure la durée de la peine purgée par les membres des forces de sécurité publique condamnés pour les mêmes crimes par des juridictions ordinaires doit être prise en compte.

75. Dans le cadre des affaires 03 et 04 (la situation de la région d'Urabá), 28 membres de l'armée (dont 1 ancien général de division et 3 colonels), 2 civils et 1 ancien agent de l'État non combattant ont reconnu leur responsabilité dans des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis à Dabeiba (département d'Antioquia) et dans le département du Casanare. En 2023, ces personnes devront comparaître à des audiences publiques de reconnaissance de la vérité et de la responsabilité. Quatre autres anciens colonels inculpés pour les mêmes crimes n'ont pas reconnu la vérité et leur responsabilité et ont été renvoyés en jugement dans le cadre d'une procédure contradictoire.

Préparation du suivi de l'application des peines restauratives

76. Sachant que des ressources suffisantes, des conditions adéquates et une bonne coordination interinstitutionnelle sont nécessaires à l'exécution des peines restauratives, la Juridiction spéciale pour la paix a récemment tenu une audience avec les entités publiques concernées afin de se renseigner sur les ressources disponibles et les politiques publiques à adopter afin que les peines soient exécutées. À l'issue de l'audience, à laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général a assisté, la Juridiction spéciale pour la paix a demandé que chaque entité élabore des plans d'action détaillés et les présente lors d'une nouvelle audience prévue en février 2023.

77. La Mission a facilité les visites effectuées dans d'anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration dans les départements du Cauca et de Caquetá par des juges de la Juridiction spéciale pour la paix chargés d'établir les peines et par des membres du Secrétariat exécutif de la Juridiction. Ces visites visaient à permettre aux membres de la Juridiction spéciale pour la paix d'observer sur place le processus de réintégration et les problèmes de sécurité auxquels font face les ex-combattants. Les

juges se sont entretenus avec d'ex-combattants relevant de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix, des chefs communautaires et autochtones, des universitaires et des représentants des autorités locales. Ils se sont également rendus dans deux centres de détention militaires à Bogota et dans le département d'Antioquia pour rencontrer des membres des forces de sécurité publique relevant de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix. Ils ont estimé que ces visites étaient indispensables dans la perspective de l'établissement des peines restauratives.

78. La Mission a poursuivi ses échanges avec le Ministère de la défense, l'Agence pour la réintégration et la normalisation et d'autres parties prenantes afin de faire mieux connaître les questions relatives aux membres des forces de sécurité publique relevant de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix et de promouvoir la coordination institutionnelle dans ce domaine. Ces contacts ont contribué à faire ressortir des problèmes, tel le manque de prise en charge et de soutien psychosociaux entravant l'exécution d'activités restauratrices. Le Gouvernement s'est montré disposé à aider davantage ces personnes.

79. La sécurité des ex-combattants et des membres des forces de sécurité publique relevant de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix reste une préoccupation majeure. Outre les mesures de précaution ordonnées par la Juridiction spéciale pour la paix en vue de protéger les ex-combattants des FARC-EP, la Commission d'enquête et de poursuites de la Juridiction a fait état de 25 cas de menaces dirigées contre des membres des forces de la sécurité publique comparaisant devant la Juridiction spéciale pour la paix ; dans 15 de ces cas, une protection rapprochée a été offerte aux personnes concernées. La Mission travaille en association avec les autorités afin de renforcer la prévention et l'intervention.

80. La Juridiction spéciale pour la paix continue de s'employer à mieux prendre en compte les questions ethniques et les questions de genre dans ses procédures. En ce qui concerne l'affaire 09 (crimes contre les communautés ethniques et leurs territoires), elle a tenu des audiences dans les départements du Cesar, du Chocó et du Vichada afin d'avoir un échange de vues sur cette affaire avec les chefs autochtones et de renforcer la coordination avec la justice autochtone spéciale.

81. Par ailleurs, en septembre, la Juridiction spéciale pour la paix et la Mission ont organisé une table ronde qui a réuni des représentants des victimes et de la société civile et des entités des Nations Unies et visait à souligner l'importance de la prise en compte des questions de genre dans les peines restauratives. La commission de la Juridiction spéciale pour la paix chargée des questions de genre a affirmé qu'il importait de mettre au point des méthodes communes en vue de lutter contre la violence fondée sur le genre et de déterminer les effets particuliers que le conflit a sur les femmes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes.

V. Questions transversales

Questions de genre

82. Les huit nouveaux membres de l'Instance spéciale sur les questions de genre, dont une représentante des ex-combattantes, ont officiellement pris leurs fonctions. Elles ont commencé à élaborer un programme de travail pour la durée de leur mandat (deux ans) et ont notamment prévu des réunions avec la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, le Forum de haut niveau sur les populations autochtones et des entités publiques chargées de la mise en œuvre. Elles ont également souligné que, pour exécuter les tâches qui leur ont été confiées, elles devaient disposer des ressources nécessaires.

83. Des progrès ont été accomplis dans la promotion de la participation des femmes dans des instances clés, tels les dialogues régionaux relatifs à l'élaboration du plan national de développement, dont une première version prévoit la mise en place d'un système national de soins et des mesures de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

84. La violence sexuelle et fondée sur le genre dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et les communautés où la réintégration est en cours suscite des inquiétudes. Il semblerait par exemple que des ex-combattants travaillant comme gardes du corps à l'Unité nationale de protection aient récemment été impliqués dans des cas de violence contre les femmes et les filles dans d'anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, ce qui montre qu'une action coordonnée doit être menée afin d'améliorer les mesures de prévention et les mécanismes de communication de l'information et d'engager des poursuites. La Mission travaille en étroite collaboration avec le Bureau du Défenseur du peuple afin de veiller à ce qu'une assistance soit disponible et de pousser l'Unité nationale de protection à traiter les dossiers.

85. La violence à l'égard des femmes leaders et des défenseuses des droits humains compromet le rôle déterminant de chef de file que ces femmes jouent. Le nouveau plan d'action participatif relatif au Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains, que le Gouvernement a annoncé récemment, devrait contribuer à s'attaquer à ce problème.

86. Il est encourageant de noter que le Gouvernement a présenté en octobre les différentes étapes de l'élaboration d'un plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité. Des organisations de femmes, qui depuis des années font campagne en ce sens, participeront à ce processus.

Questions ethniques

87. La Vice-Présidente Márquez joue un rôle moteur dans l'action menée pour poursuivre la mise en œuvre du chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques. Un groupe de travail réunissant des membres de son bureau et du Haut-Commissariat pour la paix a été mis en place et chargé de coordonner les mesures prises à cette fin. Il évalue actuellement l'état d'avancement de l'application des dispositions de l'Accord relatives aux questions ethniques en vue de déterminer quelles mesures à effet rapide doivent être prises en priorité.

88. En octobre et en novembre, respectivement, les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Mexique ont annoncé qu'ils accompagneraient la mise en œuvre de ce chapitre. Un accompagnement international est demandé depuis longtemps par le Forum de haut niveau sur les populations autochtones et les organisations ethniques et pourrait donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord relatives aux questions ethniques.

89. La réintégration des ex-combattants autochtones et afro-colombiens a continué de se heurter à de grandes difficultés. Par exemple, dans les départements du Chocó et de Nariño, plus de 45 % de ces ex-combattants ne participent pas à des projets productifs. Dans le même temps, les activités concernant les ex-combattants autochtones et afro-colombiens prévues dans la politique nationale de réintégration continuent d'être retardées, ce qui fait obstacle à la réintégration durable de ces personnes et montre que des mesures adaptées à leurs besoins particuliers doivent être prises d'urgence.

90. Malgré les efforts faits par le Gouvernement, les communautés afro-colombiennes et autochtones continuent d'être touchées de manière disproportionnée

par la violence liée au conflit, notamment dans les départements du Chocó et de Nariño. Les chefs de file des communautés ethniques continuent également d'être pris pour cible. En novembre, dans le département du Cauca, des membres d'un groupe armé illégal ont tiré des coups de feu en direction du convoi accompagnant la sénatrice autochtone Aida Quilcué, membre du parti Movimiento Alternativo Indígena y Social (MAIS), qui fait partie de la coalition gouvernementale. Cette grave attaque a été largement condamnée par les entités publiques, la société civile et les acteurs politiques.

91. Depuis que le plan d'urgence pour la protection des figures de la société civile et des ex-combattants a été mis en place, 29 postes de commandement unifiés pour la vie ont été installés dans des municipalités où les populations autochtones et afro-colombiennes sont très présentes. Les postes de commandement donnent à l'État la possibilité de s'adresser directement à des communautés qui avaient toujours été délaissées, mais ils ont jusqu'à présent donné des résultats mitigés pour ce qui est de réduire la violence dans les territoires ethniques.

92. En octobre, le groupe représentant le parti des Communs au Conseil national de réintégration s'est retiré du processus lié au programme d'harmonisation pour la réintégration des ex-combattants autochtones et afro-colombiens, prévu à la clause 5 de l'Accord et mené sous la direction de l'Agence pour la réintégration et la normalisation. Il a affirmé que les ex-combattants n'y étaient pas suffisamment représentés et y reprendraient part uniquement si leur participation effective était garantie.

Enfants

93. Le nombre d'ex-combattants considérés comme des enfants au moment de la certification s'établit à 412 (dont 190 femmes) ; la plupart d'entre eux vivent dans les départements d'Antioquia, de Caquetá, du Cauca, de Meta et du Guaviare.

94. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la réintégration socioéconomique des enfants qui avaient été associés aux FARC-EP et participent au programme « Un autre chemin de vie ». Quarante-et-un participants (dont 49 femmes) ont reçu des ressources pour des projets productifs. En ce qui concerne les 288 ex-combattants considérés comme des enfants au moment de la certification, entre 2020 et 2021, 18 sont décédés et 207 ont été reconnus comme victimes, ce qui leur donne accès à des réparations. Aucune atteinte à la sécurité n'a été enregistrée au cours de la période considérée, mais l'insécurité reste un sujet de préoccupation. Entre 2016 et 2022, 49 participants au programme ont été contraints de changer de lieu de résidence et 9 ont fait l'objet de menaces. Sur les 124 enfants initialement admis au programme « Un autre chemin de vie », destiné aux enfants qui avaient été associés aux FARC-EP, 108 y participent toujours, 6 sont décédés et 10 ont été signalés comme étant absents ou ayant quitté le programme.

95. Le groupe de travail sur les enfants du Conseil national de réintégration continue de s'employer à résoudre les difficultés auxquelles le programme se heurte, mais peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne la prévention et la protection, les enquêtes sur les cas de violence et l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à garantir la viabilité.

96. En novembre, la Colombie a signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés s'en est félicitée en décembre lorsqu'elle s'est rendue dans le pays, où elle s'est entretenue avec des représentants du Gouvernement, de la société civile et de la communauté internationale au sujet de la protection des enfants et de la prévention des violations graves à leur endroit.

Jeunes

97. Les jeunes continuent de prendre une part active aux efforts de consolidation de la paix. En octobre, avec l'appui de la Mission, des jeunes hommes et des jeunes femmes du département de Meta, y compris des ex-combattants, se sont réunis pour débattre de la mise en œuvre de l'Accord final et des défis environnementaux auxquels la région est confrontée. Dans le département de Norte de Santander, la Mission a facilité un partenariat entre de jeunes ex-combattants, de jeunes membres de la communauté et une université locale, en vue de la formation d'une coopérative aspirant à développer des initiatives génératrices de revenus qui pourraient remplacer les cultures illicites.

98. Dans le contexte des préparatifs concernant les peines restauratives que la Juridiction spéciale pour la paix prononcera, la Mission et la Juridiction ont rencontré à Arauca des membres de conseils et plateformes de la jeunesse afin de leur donner un aperçu des tâches confiées à chacune de ces entités, de les mettre au fait de l'état d'avancement des affaires dont la Juridiction est saisie et de solliciter leurs vues sur la prévention du recrutement de façon à en tenir compte dans l'élaboration des propositions relatives aux tâches, travaux et activités à visée réparatrice et restaurative qui seront présentées dans le cadre de l'affaire 07 (recrutement et utilisation de filles et de garçons dans le conflit armé).

99. Malheureusement, les jeunes ont continué d'être touchés par la violence liée au conflit. En octobre une personnalité afro-colombienne, une femme membre du conseil de la jeunesse de Santander de Quilichao (département du Cauca), a fait savoir qu'elle avait de nouveau fait l'objet de menaces lors d'une visite dans cette municipalité ; de précédentes menaces l'avaient déjà contrainte de déménager à Cali (département du Valle del Cauca).

VI. Faits nouveaux concernant l'Armée de libération nationale

100. Le 21 novembre, le Gouvernement et l'ELN ont officiellement repris les négociations à Caracas ; ils ont déclaré que la confiance et l'optimisme s'y manifestaient. La première série de pourparlers s'est déroulée en présence de représentants des pays garants, du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et d'un représentant de l'Église catholique. La délégation gouvernementale était composée de personnes représentant différentes composantes de la société colombienne et était conduite par Otty Patiño, ancien membre du M-19, un groupe de guérilla démobilisé en 1990. La délégation de l'ELN était menée par Pablo Beltrán, commandant en second du groupe. Les femmes étaient fortement représentées dans les deux délégations.

101. Les parties ont confirmé que Cuba, la Norvège et la République bolivarienne du Venezuela étaient des pays garants et ont invité le Brésil, le Chili et le Mexique à tenir eux aussi ce rôle. Elles ont en outre demandé qu'un accompagnement permanent soit assuré par le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Représentant spécial en Colombie, ainsi que par la Conférence épiscopale de Colombie. Elles ont invité l'Allemagne, l'Espagne, la Suède et la Suisse à rejoindre un groupe de pays pour l'accompagnement, l'appui et la coopération. Le Secrétaire général a répondu favorablement à l'invitation et réaffirmé que l'Organisation soutenait fermement ce processus. L'Église catholique, le Chili, l'Espagne, le Mexique, la Suède et la Suisse ont également accepté de tenir leur rôle respectif.

102. Le 12 décembre, à l'issue du premier cycle de négociations, les parties ont fait savoir qu'elles étaient parvenues à des accords en ce qui concerne des modifications et mises à jour à apporter au programme arrêté en 2016, la structure du processus et

la pédagogie et la communication. Elles ont également annoncé avoir décidé de mettre en œuvre, à partir de janvier 2023, des mesures d'urgence visant à améliorer la situation humanitaire liée à la violence à Bajo Calima (département du Valle del Cauca) et Medio San Juan (département du Chocó) et déclaré que ces mesures marqueraient une première étape qui pourrait montrer la voie à suivre dans d'autres régions touchées par le conflit. De la même manière, se disant conscientes que les conditions de détention étaient difficiles, elles se sont engagées à fournir une aide humanitaire d'urgence à un groupe de prisonniers politiques de l'ELN.

VII. Coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies

103. Pour se préparer à accomplir les nouvelles tâches de vérification qui pourraient lui être confiées, comme suite à la demande des parties, la Mission a notamment tenu plusieurs réunions avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de procéder à un échange de vues sur la réforme rurale intégrale et le chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques. Ces réunions ont été essentielles à l'élaboration des recommandations présentées au Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

104. Le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la pérennisation de la paix a approuvé son programme d'investissements prioritaires pour 2023, pour un montant de 55 millions de dollars, à l'issue de consultations avec le Gouvernement, les donateurs, l'équipe de pays et la société civile. Tout en continuant de mettre l'accent sur la réintégration et la justice transitionnelle, le programme d'investissements prioritaires prévoira un appui à la réforme rurale intégrale, aux garanties de sécurité et à la prévention du recrutement d'enfants, notamment par le renforcement du Haut-Commissariat pour la paix au niveau local.

105. Dans le cadre de la commémoration de l'anniversaire de l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité, l'équipe de pays, le Programme commun du PNUD et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits et la Mission ont organisé un échange régional qui a réuni 36 femmes latino-américaines, leaders et architectes de la paix. Les participantes et participants ont souligné qu'il importait de renforcer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région et de prévoir des activités de renforcement des capacités en matière de médiation en faveur de la paix dans les zones urbaines afin de prévenir la violence liée au conflit et la violence fondée sur le genre lors des manifestations.

VIII. Structures de la Mission

Appui à la Mission

106. Au 30 novembre 2022, 52 % de l'ensemble du personnel civil étaient des femmes, de même que 39 % des observateurs internationaux.

107. La Mission continue d'effectuer des ajustements, en particulier sur le terrain, afin de garantir au personnel de meilleures conditions de travail et de disposer de plus d'espace, compte tenu des nouvelles tâches qui pourraient lui être confiées. Les locaux de Neiva (Huila), de Sincelejo (Sucre), de Planadas (Tolima) et de Vista Hermosa (Meta) ont été transférés.

Sûreté et sécurité

108. Au cours de la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité a enregistré 44 atteintes à la sécurité visant le système des Nations Unies. Il s'agissait pour la plupart d'infractions de droit commun, et le plus grand nombre d'atteintes (17) a été enregistré dans la ville de Bogota. Quatre autres faits impliquant des groupes armés illégaux ont entravé des activités des Nations Unies.

109. La Mission déplore la perte tragique d'un observateur international salvadorien, mort en novembre dans un accident alors qu'il pratiquait une activité sportive dans le département du Huila. Les autorités colombiennes ont facilité les opérations de recherche et de récupération.

Déontologie et discipline

110. La Mission a continué de donner la priorité à un solide programme de prévention des fautes, en formant et en sensibilisant l'ensemble du personnel. Le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles s'est rendu en Colombie en octobre, ce qui a permis de renforcer des partenariats avec des réseaux locaux de femmes et les populations locales ainsi qu'avec le Réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies.

111. Au 30 novembre, aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'avait été signalée, mais quatre allégations de conduite prohibée, dont un cas de harcèlement sexuel, avaient été reçues. Tous les cas signalés ont été traités conformément aux procédures établies.

IX. Observations

112. Plus de 100 jours s'étant écoulés depuis l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement, plusieurs faits décrits dans le présent rapport montrent que celui-ci est déterminé à progresser sur la voie de la consolidation de la paix en Colombie. Je me réjouis que la mise en œuvre intégrale de l'Accord final soit au cœur de l'action menée, ce que font clairement ressortir les mesures audacieuses que le Gouvernement a prises afin de faire avancer la mise en œuvre des clauses de l'Accord qui pourraient être le plus à même de transformer de manière positive la réalité dans les régions qui souffrent du conflit depuis des décennies.

113. Je trouve donc encourageant que le Gouvernement se rapproche des populations rurales et qu'il soit parvenu à un accord avec la fédération colombienne des éleveurs de bétail concernant l'achat de terres dans le cadre de la réforme rurale intégrale. Cela montre clairement que tous les secteurs de la société colombienne peuvent et doivent véritablement contribuer à la mise en œuvre de l'Accord final. Je note également avec satisfaction que le Gouvernement et le Congrès ont augmenté les ressources allouées dans le budget de l'État pour 2023 à des domaines tels que la réforme rurale intégrale et la substitution des cultures illicites. Je salue aussi les efforts entrepris au Congrès afin que soient approuvées des lois en instance relatives à la paix.

114. Dans tout le pays, les communautés, notamment celles touchées par le conflit, les organisations de femmes, les peuples autochtones et afro-colombiens, et les anciens membres des FARC-EP, ont participé activement aux dialogues que le Gouvernement mène en vue d'orienter l'élaboration du plan national de développement. Je ne doute pas qu'un tel processus participatif contribuera à ce que cet instrument, qui servira de fil directeur aux politiques gouvernementales durant les quatre années à venir, prévoie des mesures concrètes visant à répondre aux espoirs de paix et de développement de la population, et à mettre en œuvre l'Accord final.

115. Un dialogue constructif demeure indispensable pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord final. Je me félicite donc de ce que les parties aient récemment fait la preuve de leur détermination à travailler ensemble à cette fin. La reprise des réunions de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final et d'autres instances créées par l'Accord aux fins de l'examen de questions clés, telle l'application des dispositions relatives aux questions de genre et aux questions ethniques, est de bon augure. Je suis certain que les parties exploiteront pleinement ces mécanismes.

116. Ces six dernières années, le processus de réintégration a montré à quel point il importait que les parties œuvrent de concert pour honorer leurs obligations respectives et atteindre les objectifs communs. Je me félicite donc de ce que les activités du Conseil national de réintégration aient récemment repris et j'espère que le Gouvernement et les représentants des ex-combattants coopéreront de manière à exercer leur responsabilité partagée en faisant en sorte que le processus de réintégration donne de bons résultats sur le long terme. La récente nomination par le Gouvernement d'une nouvelle directrice à la tête de l'Agence pour la réintégration et la normalisation est également encourageante ; la Mission est disposée à œuvrer aux côtés de la nouvelle Directrice et à continuer de faciliter le processus de réintégration.

117. Même si certains faits récents sont encourageants, la violence évoquée dans le présent rapport continue, incontestablement, de représenter la menace la plus grave pour la consolidation de la paix en Colombie. Les décisions prises et l'action menée par le Gouvernement au cours de ses quatre premiers mois au pouvoir prévoient des mesures indispensables et de nouvelles approches visant à mettre fin aux souffrances des populations touchées par le conflit. Compte tenu de la complexité de la violence qui persiste, la politique de « paix totale » du Gouvernement comprend à juste titre des démarches différenciées en vue d'entretenir des échanges avec les nombreux acteurs qui commettent des violences partout dans le pays. De bons résultats ont déjà été observés, et doivent être maintenus, dans certaines des régions les plus touchées par la violence, notamment à Buenaventura. De tels efforts en faveur du dialogue, associés à la mise en œuvre de dispositions essentielles de l'Accord final, peuvent nettement contribuer à lutter contre la violence. L'approbation et l'application rapides de la politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux et des organisations criminelles attendue depuis longtemps et actuellement élaborée par la Commission nationale des garanties de sécurité marqueraient une autre étape déterminante en ce sens.

118. La reprise des négociations entre le Gouvernement et l'ELN est encourageante. J'ai réaffirmé mon appui à ce processus par la voix de mon Représentant spécial et je tiendrai le Conseil de sécurité informé de tout nouveau fait notable à mesure que ces pourparlers importants avancent.

119. Les conclusions rendues récemment par la Juridiction spéciale pour la paix prouvent que celle-ci s'emploie résolument à ce que justice soit faite pour les crimes graves commis pendant le conflit. Les mécanismes mis en place afin de garantir que les victimes jouent un rôle central dans ce processus, notamment dans la définition des mesures qui permettront aux auteurs de démontrer qu'ils sont déterminés à compenser par des réparations le dommage subi, sont essentiels pour atteindre les objectifs du système de justice transitionnelle novateur du pays. Il est par ailleurs clairement établi que la justice et la paix se renforcent mutuellement.

120. Le processus de paix en Colombie est dans une nouvelle phase dynamique qui mérite un solide soutien international. Je me réjouis de la détermination des parties à donner un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord final et de l'ardeur avec laquelle des efforts ne cessent d'être faits à cette fin par l'ensemble de la société colombienne. L'Organisation des Nations Unies est honorée de continuer d'œuvrer aux côtés des

Colombiennes et des Colombiennes à un moment propice à la consolidation de la paix.

Carte

VERIFICATION MISSION PRESENCE AND MUNICIPALITIES PRIORITIZED FOR THE IMPLEMENTATION OF THE PEACE AGREEMENT- COLOMBIA

Verification Mission Geospatial 

